

LD Twin 20 BS

Référence : FDS_872_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 22/11/2016

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : LD Twin 20 BS

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais avec biofertilisant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS
49 Avenue Georges Pompidou
92593 LEVALLOIS-PERRET Cedex

Téléphone : 09 82 55 28 56
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

LD Twin 20 BS

Référence : FDS_872_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 22/11/2016

RUBRIQUE 3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement N° INDEX	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Nitrate d'ammonium	6484-52-2 229-347-8 01-2119490981-27	Ox. Sol. 3; H272 Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - < 45
Sulfate de zinc	7733-02-0 231-793-3 01-2119474684-27	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	< 0,3
Tétraborate disodique pentahydraté	12179-04-3 215-540-4 01-2119490790-32 005-011-02-9	Repr. 1B; H360FD Eye Irrit. 2; H319 Limites de concentrations spécifiques : Repr. 1B ; H360FD : C ≥ 6,5 %	< 0,2

Le Tétraborate de disodium pentahydraté est sur la liste des substances candidates SVHC ; décision n°ED/30/2010

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation de fumées de surchauffe ou de combustion. Appeler un médecin. En cas d'irritation pulmonaire, traiter d'abord avec du dexamétason en aérosol (atomiseur).
- En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.

LD Twin 20 BS

Référence : FDS_872_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 22/11/2016

yeux	minutes et consulter un médecin.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants : Méthémoglobinémie. L'inhalation des produits de décomposition à haute concentration peut causer une insuffisance respiratoire (œdème du poumon).
-----------	--

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Traiter de façon symptomatique.
------------	-----------------------------------

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau
Moyens d'extinction inappropriés	: Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO ₂). Sable.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Décomposition thermique au dessus de 100°C. Produits de décomposition : Monoxyde et dioxyde de carbone, monoxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac, isobutyraldéhyde.
--	---

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Information supplémentaire	: Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	: Conserver hors de la portée des enfants.
---------------------------	--

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
---	--

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	: Utiliser un équipement de manutention mécanique.
-----------------------	--

6.4 Référence à d'autres RUBRIQUES

LD Twin 20 BS

Référence : FDS_872_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 22/11/2016

Équipement de protection individuel, voir RUBRIQUE 8.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Protéger de toute contamination. Éviter une exposition directe au soleil. Protéger de l'action de la chaleur. Protéger de l'humidité.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart des matières combustibles. Tenir à l'écart de la chaleur. Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : En cas de stockage en vrac ne pas mélanger avec d'autres engrais. Stocker à l'écart d'autres produits. Éviter une exposition directe au soleil. Protéger de l'action de la chaleur. Protéger de toute contamination. Protéger de l'humidité. Conserver dans un endroit sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Tétraborate disodique pentahydraté			3 mg/m ³	DE TRGS 900
Catégorie valeur limite maximale	8;(II)			
Information supplémentaire	AGS, la valeur est basée sur le contenu de l'élément metal correspondant. Lorsque l'exposition est conforme à la valeur limite "OEL" et aux valeurs de tolérance biologiques, il n'y a pas de risque pour l'enfant à naître.			
			1 mg/m ³	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernemen

LD Twin 20 BS

Référence : FDS_872_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 22/11/2016

				taux - concentration s maximales admissible
--	--	--	--	--

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Nitrate d'ammonium	Travailleurs	Inhalation	Effets spécifiques	37,6 mg/m ³
Remarque :	Durée d'exposition: 1 jr			
	Travailleurs	Contact avec la peau	Effets spécifiques	21,3 mg/kg
Remarque :	Durée d'exposition: 1 jr			
	Consommateurs	Ingestion	Effets spécifiques	12,8 mg/kg
Remarque :	Durée d'exposition: 1 jr			
	Consommateurs	Ingestion	Effets spécifiques	12,8 mg/kg
Remarque :	Durée d'exposition: 1 jr			
	Consommateurs	Inhalation	Effets spécifiques	11,1 mg/m ³
Remarque :	Durée d'exposition: 1 jr			

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Nitrate d'ammonium	Eau douce	0,45 mg/l
	Eau de mer	0,045 mg/l
	Valeur Limite Plafond	4,5 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : N'utiliser que dans des endroits bien ventilés.

LD Twin 20 BS

Référence : FDS_872_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 22/11/2016

-
- | | | |
|---|---|---|
| Protection des mains | : | Du fait de la multitude de conditions d'exposition, l'utilisateur doit considérer la durée d'utilisation réelle d'un gant de protection chimique comme très inférieure à la durée avant perméation. Respecter impérativement les consignes d'utilisation du fabricant, en particulier l'épaisseur minimale et la durée minimale avant perméation. Ces informations ne sauraient remplacer les tests de conformité effectués par l'utilisateur final. La protection fournie par le gant dépend des conditions d'utilisation de la substance/du mélange. Utiliser au minimum des gants résistants et étanches aux produits chimiques (conforme à la norme EN 374). L'usage de ce produit fait que le type de matière et l'épaisseur des gants, ainsi que le délai de rupture de la matière constitutive des gants ne peuvent être choisis qu'après une étude approfondie du poste de travail qui doit aboutir à une définition claire des conditions d'utilisation et à l'évaluation la plus précise possible. Le choix des gants devrait donc se faire avec les conseils du fabricant d'équipements de protection individuelle. Port de gants recommandé (Néoprène ou nitrile conforme à la norme EN 374). |
| Protection oculaire | : | Lunette masque avec protection latérale (conforme à la norme EN 166). |
| Protection de la peau et du corps | : | Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié. |
| Protection des voies respiratoires | : | En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Filtre anti aérosol/poussières type P3 (conforme à la norme EN 143). |
| Contrôle de l'exposition de l'environnement | : | Eviter le rejet dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol. |
| Contrôle de l'exposition du consommateur | : | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains après travail avec le produit. |
| Autres informations | : | Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. |

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- | | | |
|-------------------------------|---|--|
| Aspect | : | Granuleux |
| Couleur | : | Divers |
| Odeur | : | Inodore |
| Seuil olfactif | : | Donnée non disponible |
| pH | : | Env. 6,2 - Concentration : 100 g/l (20 °C) |
| Point/intervalle de fusion | : | Donnée non disponible |
| Point/intervalle d'ébullition | : | Non applicable |

LD Twin 20 BS

Référence : FDS_872_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 22/11/2016

Point d'éclair	: Non pertinent
Taux d'évaporation	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité de vapeur relative	: Non applicable
Masse volumique apparente	: Env. 860 kg/m ³
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: Soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable
Température de décomposition	: > 130 °C. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: Non applicable

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Se décompose par chauffage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Formation d'ammoniac sous l'action de bases.

LD Twin 20 BS

Référence : FDS_872_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 22/11/2016

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Substances susceptibles d'être oxydées. Acides forts et bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde et dioxyde de carbone, monoxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac, isobutyraldéhyde.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarque : Donnée non disponible. Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Composants :

Nitrate d'ammonium :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.950 mg/kg
Méthode : OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : > 88,8 mg/l
Méthode : Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode : OCDE ligne directrice 402

Tétraborate disodique pentahydraté :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.200 - 3.400 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,0 mg/l
Méthode : OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Sulfate de zinc :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 862 - 4.429 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit :

LD Twin 20 BS

Référence : FDS_872_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 22/11/2016

Espèce: Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat: non irritant

Composants :

Nitrate d'ammonium :

Espèce: Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat: non irritant

Tétraborate disodique pentahydraté :

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Sulfate de zinc :

Espèce: Lapin
Evaluation: Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit :

Espèce: Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat: non irritant

Composants :

Nitrate d'ammonium :

Espèce: Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat: Irritant

Tétraborate disodique pentahydraté :

Espèce: Lapin
Evaluation: Irritant
Résultat: Irritation modérée des yeux

Sulfate de zinc :

Espèce: Lapin
Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit :

Résultat: non sensibilisant

Composants :

LD Twin 20 BS

Référence : FDS_872_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 22/11/2016

Nitrate d'ammonium :

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Sulfate de fer :

Méthode : OECD TG 429

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Tétraborate disodique pentahydraté :

Type de Test: Test de Buehler

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Produit :

Génotoxicité in vitro : Remarque : Donnée non disponible

Composants :

Nitrate d'ammonium :

Génotoxicité in vitro : Méthode : OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Tétraborate disodique pentahydraté :

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes

Cancérogénicité

Produit :

Remarque : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Composants :

Nitrate d'ammonium :

Espèce: Rat

Remarque : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Tétraborate disodique pentahydraté :

Cancérogénicité - Evaluation : Une classification comme cancérigène n'est pas possible avec les données disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Produit :

Effets sur la fertilité : Remarque : Pas toxique pour la reproduction

Incidences sur le développement du fœtus : Remarque : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

LD Twin 20 BS

Référence : FDS_872_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 22/11/2016

Composants :

Nitrate d'ammonium :

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat

Remarque : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat

Remarque : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

Tétraborate disodique pentahydraté :

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Lors des essais sur animaux, le risque d'altération de la fertilité est apparu seulement après administration de très fortes doses de cette substance. Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit :

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit :

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants :

Nitrate d'ammonium :

Espèce: Rat
NOAEL: > 1.500 mg/kg
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 28 jours

Espèce: Rat
NOAEL: = 256 mg/kg
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 52 semaines
Méthode : OCDE ligne directrice 453

Espèce: Rat
NOAEL: >= 185 mg/kg
Voie d'application: Par inhalation
Durée d'exposition: 2 semaines

LD Twin 20 BS

Référence : FDS_872_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 22/11/2016

Méthode : Toxicité par inhalation par doses répétées: étude à 28 jours ou à 14 jours.

Information supplémentaire

Produit :

Remarque : Risque de formation de méthémoglobine. Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit :

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode : OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode : Directive 84/449/CEE, C.2
- Toxicité pour les algues : CE50 (Scenedesmus subspicatus): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode : DIN 38412
- Toxicité pour les bactéries : EC0 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): env. 640 mg/l
Durée d'exposition: 16 h
Type de Test: boue activée
Méthode : Donnée non disponible

Composants :

Nitrate d'ammonium :

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 490 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

CL50 : 490 mg/l
- Toxicité pour les algues : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1.700 mg/l
Durée d'exposition: 10 jr

Tétraborate disodique pentahydraté :

- Toxicité pour les poissons : CL50 (limande): 74 mg/l

LD Twin 20 BS

Référence : FDS_872_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 22/11/2016

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 242 mg/l
Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour les algues : CE10 (Scenedesmus subspicatus): 24 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Sulfate de zinc :

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,43 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,86 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 0,52 mg/l
Durée d'exposition: 120 h

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Bactérie): 22,75 mg/l
Durée d'exposition: 0,5 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit :

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Elimination physico-chimique : réduction du COD
env. 85 %
Méthode : OECD 301E/92/69/EWG, C.4-B
Remarques: Facilement éliminé de l'eau

Composants :

Nitrate d'ammonium :

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit :

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Composants :

Nitrate d'ammonium :

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -3,1

LD Twin 20 BS

Référence : FDS_872_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 22/11/2016

12.4 Mobilité dans le sol

Produit :

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Modérément mobile dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit :

Evaluation : Remarques: Non applicable

12.6 Autres effets néfastes

Produit :

Information écologique supplémentaire : L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées. Il y a de fortes probabilités pour que le produit ne soit pas nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit; rincer soigneusement l'emballage. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		

LD Twin 20 BS

Référence : FDS_872_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 22/11/2016

14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.4 Groupe d'emballage	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun	Non polluant marin	Aucun
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune précaution particulière (produit non classé au transport).		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non concerné		

LD Twin 20 BS

Référence : FDS_872_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 22/11/2016

RUBRIQUE 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Le Tétraborate de disodium pentahydrate est sur la liste des substances candidates SVHC ; décision n°ED/30/2010

Rubrique ICPE : 4702-IV

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

A notre connaissance, les substances de ce mélange n'ont pas fait l'objet d'un rapport sur la sécurité chimique (CSR)

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H mentionnées dans la RUBRIQUE 3 (Informations sur les composants)

H272	: Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H318	: Provoque des lésions oculaires graves.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H360FD	: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Ox. Sol.	: Matières solides comburantes
Repr.	: Toxicité pour la reproduction

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques;

LD Twin 20 BS

Référence : FDS_872_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 22/11/2016

EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire